

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-CE56

présenté par

M. Naillet, Mme Battistel, M. Hajjar, M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés
(membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 41:, insérer l'article suivant:

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.